Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261015-TE_CS06_OCT26-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

DELIBERATION

Du Jeudi 15 octobre 2026
***Date convocation* : 05/10/2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le cinq octobre 2026, s'est réuni, le jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à 18h30, à CHATEAUBOURG.

Nombre de délégués :	**37**	**Nombre de délégués présents :**	**21**
Quorum :	**19**	**Nombre de pouvoirs :**	**2**

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :
M. Daniel BALLUAIS (Smictom PDF), M. Olivier BARBETTE (Smictom PDF), M. Claude HERVE (Smictom PDF), M. Rémy LEBANSAIS (Smictom PDF), Mme Mélanie MONTEMBAULT (Smictom PDF), M. Manuel RIBEIRO (Smictom PDF),
Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV), M. Philippe LEGAY (Smictom PDV), M. Jean-Luc LEVESQUE (Smictom PDV),
M. Frédéric CLERMONT (Smictom SE35), M. François-Xavier DE BLIGNIERES (Smictom SE35), M. Jérémie DROUILLE (Smictom SE35), Mme Patricia LE GOFF (Smictom SE35), M. Lionel LE MIGNANT (Smictom SE35), M. Ludovic LE SQUER (Smictom SE35), Mme Sabrina LEGGERI (Smictom SE35), M. Bruno LINNE (Smictom SE35), M. Patrick ROBERT (Smictom SE35), M. Bruno VETTIER (Smictom SE35),

Délégués suppléants : M. Bertrand DESILLE (DS Smictom SE35) remplace Mme Fabienne BELLOIR (DT Smictom SE35), M. Gilles THOMAS (DS Smictom SE35) remplace M. Antoine DURAND (DT Smictom SE35).

Pouvoir : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF) a donné pouvoir à M. Daniel BALLUAIS (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV) a donné pouvoir à Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV).

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Dominique FROC (Smictom PDF), M. Hervé GILLARD (Smictom PDF), M. Alain GUINNEBAULT (Smictom PDF), M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV), Mme Chrystèle BRUNARD (Smictom PDV), M. Bernard FERRAND (Smictom PDV), M. François LE MERLUS (Smictom PDV), M. Nicolas PASDELOU (Smictom PDV), Mme Myriam RABANNE (DT Smictom PDV), Mme Fabienne BELLOIR (Smictom SE35), M. Antoine DURAND (Smictom SE35), M. Patrice EON (Smictom SE35), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (Smictom SE35), M. Arnaud VOISINNE (Smictom SE35),
M. Jean-François BUFFET (Smictom PDF), M. Daniel CORVAISIER (Smictom PDF), Mme Patricia DESANNAUX (Smictom PDF), Mme Sylvie GALODE (Smictom PDF), Mme Maryvonne HUBEAU (Smictom PDF), Mme Christelle TEXIER (Smictom PDF), Mme Chrystèle NOEL (Smictom PDV), M. Stéphane DOUABIN (Smictom SE35), Mme Françoise HEULOT (Smictom SE35),

Secrétaire de séance : M. Olivier BARBETTE (Smictom PDF)

Lionel LE MIGNANT
PRESIDENT
20 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261015-TE_CS06_OCT26-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITÉ SYNDICAL 15 octobre 2026

DELIBERATION N°TE CS06
7.9 : Prise de participation (SEM, SPL,...)

OBJET : DECHARGE CORNILLE – BRETI SUN ISDN : AUTORISATION DE CESSION D'ACTIONS AU PROFIT DES SOCIETES CITOYENNES (annule et remplace la délibération n°TE CS03 SE26)

Le Président expose :

S3TEC est associé de la société BRETI SUN ISDND. Pour rappel, cette société a pour objet de développer, construire et exploiter 6 centrales photovoltaïques au sol sur le département d'Ille-et-Vilaine.

A ce jour l'actionnariat de la SAS BRETI SUN ISDND est ainsi composé :

- ENERG'IV : 28,11 %
- S3TEC : 14,11 %
- RENNES METROPOLE : 14,11 %
- SMICTOM CENTRE OUEST : 14,11 %
- SMICTOM VALCOBREIZH : 14,11 %
- COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES D'EMERAUDE : 14,11 %
- CIREN : 0,40 %
- LES SURVOLTES : 0,40 %
- Centrales Villageoises Rance Emeraude (CVRE) : 0,40%

Rapidement au cours du développement les associés fondateurs ont convenu d'augmenter les prises de participations des sociétés citoyennes CIREN, LES SURVOLTES, CVRE, compte tenu notamment de la levée de fonds citoyens qu'elles ont effectuée afin de financer une partie des projets portés par BRETI SUN ISDND.

Cela implique une cession d'actions des associés du collège public de la société vers les sociétés citoyennes pour atteindre la répartition suivante :

- ENERG'IV : 28,22 %
- S3TEC : 10,15 %
- RENNES METROPOLE : 10,16 %
- SMICTOM CENTRE OUEST : 10,15 %
- SMICTOM VALCOBREIZH : 10,15 %
- COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES D'EMERAUDE : 10,15 %
- CIREN : 7 %
- LES SURVOLTES : 7 %
- CVRE : 7 %

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261015-TE_CS06_OCT26-DE

Pour S3TEC cela implique concrètement de céder au maximum 982 des actions qu'elle détient dans la SAS BRETI SUN ISDND au profit des sociétés CVRE, CIREN et LES SURVOLTES, répartie en :

- 328 actions pour CIREN
- 327 actions pour LES SURVOLTES
- 327 actions pour CVRE

La valeur de l'action cédée est de 25.67€ contre 10 € de valeur d'origine.

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA CESSION D'ACTIONS, A VALEUR NOMINALE, TELLE QUE PRESENTEE.

Après avoir pris connaissance du projet d'augmenter la prise de participation des sociétés citoyennes au capital de la SAS BRETI SUN ISDND,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la cession d'actions, à valeur nominale, par S3TEC d'au maximum 982 des actions qu'elle détient dans la SAS BRETI SUN ISDND au profit des sociétés CVRE, CIREN et LES SURVOLTES, répartie comme il suit :**
 - **Cession de 328 actions au profit de la SAS CIREN (RCS 850 580 713)**
 - **Cession de 327 actions pour la SCIC-SAS LA COOPERATIVE DES SURVOLTES (RCS 843 122 250)**
 - **Cession de 327 actions pour la SAS CVRE (RCS 904 926 672)**

- **AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les contrats de cession d'actions et tout autre acte nécessaire auxdites cessions.**

Présents : 21
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 23
Nombre de voix pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
M. LE MIGNANT Lionel